Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260701-2026_74-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-74

L'an deux mil vingt six, le 1ER juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Marie COLLEC DECIMO, Nicolas TANGUY, Delphine MASSON, Martine LE GUELLAFF, Françoise LOVAERT LE MITOUARD, Pierre LAUNAY, Michel SCORNET, Thierry MERRAND, Maud LE BRAS CROSSARD, Pascaline LEY, Marius TILLY, Yannick L'HERMITTE, Réjane LOUIN, Corinne CHOQUER, Gwenaël PRIGENT.

Etaient absents : Yann BRIAND Pouvoir à Nicolas BOTROS
Françoise CABIOCH LE GALL Pouvoir à Françoise LOVAERT LE MITOUARD

Secrétaire de séance : Marie COLLEC DECIMO

Objet : Révision loyers logements communaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les loyers étant révisables chaque année au 1er juillet, il y a lieu de procéder à leur révision, en fonction des variations de l'indice de référence des loyers, fixé par l'INSEE.

Indice 1er trimestre 2025 : 145.47
Indice 1er trimestre 2026 : 146.60
Soit un coefficient de 1.0077679 , soit 0.78 % d'augmentation

Il est proposé de fixer les loyers des logements communaux à compter du 1er juillet 2026 comme suit :

Type de Logement	*Montant loyer au 1er juillet 2025*	*Montant loyer au 1er juillet 2026*
Logement F2 – Moguérou	*438.46 €*	*441.85 €*
Logement F3 - Moguérou	*506.84 €*	*510.80 €*
Logement F3 – Ecole	*506.84 €*	*510.80 €*
Logement 1 ancienne mairie	*176,64 € + 30,00 € charges*	*176,64 € + 30,00 € charges*

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260701-2026_74-DE

Studio Ancienne mairie	*278.26 € + 30,00 € charges*	*278.26 € + 30,00 € charges*
Logement T1 Bis La Poste	*369.87 €*	*372.75 €*
Logement T3 La Poste	*506.84 €*	*510.80 €*
Logement Pennenez	*543.08*	*547.32 €*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***APPROUVE** le montant des loyers ci-dessus applicables au 1er juillet 2026.*

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

La Secrétaire

Marie COLLEC DECIMO

Le Maire,

Gwenolé GUYOMARC'H

MAIRIE DE LOCQUIREC 29241